

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE





LE CONSERVATOIRE, UN INSTRUMENT AU SERVICE DE LA CULTURE

Salon-de-Provence est une ville d'histoire, de patrimoine, de culture. Elle dispose de nombreuses structures d'accueil, de formation, d'éducation et de diffusion de l'expression artistique :

Le Théâtre Armand, La Médiathèque, le Café-musique du Portail Coucou, l'IMFP, l'auditorium, le château de l'Empéri.

Le conservatoire municipal de musique et de danse est un des instruments mis en place par la Ville au service du développement culturel. Il est un instrument au service de l'apprentissage de la musique, un outil du perfectionnement artistique, et une institution pour nos jeunes talents.

Le conservatoire est également un acteur de la vie culturelle salonnaise avec ses représentations des élèves, des professeurs, qui participent ainsi à l'attractivité de Salon-de-Provence.

Nicolas Isnard

Maire de Salon-de-Provence
Conseiller régional

Michel Roux

Premier adjoint au maire
Délégué à la culture

SOMMAIRE

PRÉSENTATION ET MISSIONS	Page 4
LES ENSEIGNEMENTS	Page 5
ORGANISATION DES ÉTUDES MUSIQUE ET DANSE	Page 6
ÉTUDES MUSICALES : CURSUS & OBJECTIFS	Page 8
ÉTUDES MUSICALES : ÉVALUATION	Page 10
ÉTUDES DE DANSE CLASSIQUE	Page 12
INFORMATIONS PRATIQUES	Page 14
CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	Page 15

Le conservatoire municipal de Salon-de-Provence a été créé en septembre 1973. Établissement d'enseignements artistiques spécialisé dans les domaines de la musique et de la danse, il compte près de 500 élèves encadrés par 20 professeurs.

Il a pour missions :

- De favoriser l'éveil des enfants à la musique et à la danse à travers la pratique instrumentale, vocale, la formation musicale et les pratiques collectives (chorales, orchestres et ensembles).
- De former de bons musiciens et danseurs amateurs et orienter les élèves désireux de devenir de futurs professionnels vers les structures adaptées.
- De constituer sur le plan local, un pôle culturel dynamique de la ville par des activités d'animations et de diffusion (auditions, spectacles, concerts de professeurs et d'élèves, animations en milieu scolaire, Fête de la Musique, Promenades musicales....)

L'enseignement de la musique et de la danse est destiné aux enfants, toutefois, le conservatoire accueille dans différentes disciplines instrumentales des adultes en formation hors cursus, sous réserve de places disponibles (priorité étant donnée aux enfants qui suivent une formation complète).



DÉPARTEMENT CULTURE MUSICALE

- Jardins d'enfants 1 et 2 (à partir de 5 ans, ou 3^{ème} année de maternelle)
- Formation musicale (à partir de 7 ans, ou CE1)
- Atelier culture musicale adulte



DÉPARTEMENT CORDES

- Guitare
- Violon
- Violoncelle



DÉPARTEMENT VENTS /CUIVRES

- Clarinette
- Flûte traversière
- Hautbois
- Saxophone
- Trompette



PIANO

PRATIQUES COLLECTIVES

- Chorale enfants
- Chorale adolescents
- Orchestre symphonique 1^{er} Cycle
- Orchestre symphonique
- Orchestre d'Harmonie
- Ensembles de guitares
- Ensemble de clarinettes
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de violoncelles
- Atelier musiques actuelles



DANSE CLASSIQUE

MUSIQUE ET DANSE

LES CYCLES

Le cursus des études est structuré en trois cycles précédés d'une période d'initiation d'un ou deux ans (cycle d'éveil ou d'observation).

• **Les 1^{er} et 2^{ème} cycle** ont une durée moyenne de 4 ans, le 3^{ème} cycle de 2 à 3 ans. Cette période peut être écourtée ou rallongée d'un an suivant le rythme d'apprentissage de l'élève.

Chaque cycle est défini par des objectifs et constitue un ensemble cohérent d'acquisitions.

Les cycles marquent les grandes étapes de la formation de l'élève.

• **Le 3^{ème} cycle** est un cycle court qui assure une formation validant un bon niveau de pratique amateur.

Les élèves désireux de s'orienter vers les métiers de la musique et de la danse devront se diriger vers un conservatoire à rayonnement régional.

ÉTUDES MUSICALES

La formation du musicien est globale et comprend obligatoirement :

- Une discipline instrumentale
- La formation musicale
- Une pratique collective : orchestre et/ou ensemble à partir du premier Cycle.





CURSUS

Le conservatoire accueille les enfants à partir de 5 ans dans les classes de jardins d'enfants et dès 7 ans dans les classes d'instruments et de formation musicale.

Les cours collectifs comptent au maximum 15 élèves.

Cycle	Formation musicale	Instrument	Disciplines complémentaires
	Jardins d'enfants Jardins d'enfants 1 : 1h Jardins d'enfants 2 : 1h	Initiation Initiation 1 : 20 mn Initiation 2 : 30 mn	
Cycle I			
1 ^{ère} année	1h	30 mn	Chorale Orchestre ou Ensemble
2 ^{ème} année	1h	30 mn	
3 ^{ème} année	1h15	30 mn	
4 ^{ème} année	1h30	35 mn	
Cycle II			
1 ^{ère} année	1h30	40 mn	Chorale Orchestre ou Ensemble
2 ^{ème} année	1h30	40 mn	
3 ^{ème} année	1h30	45 mn	
4 ^{ème} année	1h30	45 mn	
Cycle III			
1 ^{ère} année		1h	Chorale Orchestre ou Ensemble
2 ^{ème} année		1h	
3 ^{ème} année		1h	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES CYCLES

Cycle I	Découverte et apprentissages fondamentaux constituant une base technique solide.
Cycle II	Développement et approfondissement des acquisitions techniques et musicales. Apprentissage de méthodes de travail personnel menant vers l'autonomie. Pratiques collectives.
Cycle III	Perfectionnement technique vers une autonomie de l'interprétation. Pratiques collectives.



ÉVALUATION

À l'intérieur du cycle

L'évaluation est continue et permet de vérifier régulièrement l'ensemble des acquisitions et des connaissances de l'élève afin de le suivre au mieux dans sa progression, et le cas échéant le réorienter.

Cette évaluation est menée à bien grâce aux auditions et contrôles effectués par les professeurs durant l'année et par des fiches d'évaluations trimestrielles.

En fin d'année une audition permet à l'ensemble des professeurs concernés d'évaluer tous les élèves de la discipline.



À la fin du cycle

L'évaluation de fin de cycle est constituée d'un examen qui se déroule devant un jury extérieur qui consulte également le dossier de l'élève (feuilles d'évaluations trimestrielles), l'évaluation continue est prise en compte dans l'évaluation terminale.

À l'issue de l'examen, le jury valide ou non le passage dans le cycle suivant. Sa décision est sans appel.



Les cours se déroulent à l'Atrium, Bd Aristide Briand.
Les cours d'initiation s'adressent aux enfants à partir de 6 ans.
Chaque cours compte au maximum 15 élèves.

Un certificat médical doit être obligatoirement fourni à la rentrée de septembre.

Une audition est prévue au mois de septembre pour l'inscription définitive des nouveaux élèves.

L'évaluation se fait en continue durant l'année scolaire (fiches semestrielles d'évaluation).
En fin d'année, les examens sont organisés au théâtre municipal Armand avec un jury extérieur.



	Durée hebdomadaire des cours
Initiation	1h x 2
Cycle I 1 ^{ère} année	1h x 2
Cycle I 2 ^{ème} année	1h15 x 2
Cycle I 3 ^{ème} année	1h15 x 2
Cycle I 4 ^{ème} année	1h30 x 2
Cycle II 1 ^{ère} année	1h30 x 2
Cycle II 2 ^{ème} année	1h30 x 2
Cycle II 3 ^{ème} année	1h30 x 2
Cycle II 4 ^{ème} année	1h30 x 2
Cycle III	1h30 x 2



OUVERTURE DES LOCAUX

L'établissement fonctionne selon le calendrier scolaire.

La rentrée s'effectue au mois de septembre, une semaine après la rentrée des classes.

Les locaux du conservatoire sont ouverts de 9h à 20h du lundi au samedi.

LIEUX D'ENSEIGNEMENTS

•Les cours de musique et de formation musicale sont dispensés au sein du conservatoire au château de l'Empéri.

•Les cours de Danse à l'Atrium, Bd Aristide Briand.

•Les cours de musiques actuelles à l'I.M.F.P , avenue Raoul Francou.

TARIFS

Les droits d'inscriptions annuels sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal. Possibilité de règlement fractionné en 2 fois.

Une réduction des droits d'inscription de 20 % est accordée pour le 2^{ème} membre d'une même famille et de 50 % pour le 3^{ème} membre et les suivants.

PRÊTS D'INSTRUMENTS

Dans la limite du patrimoine disponible le conservatoire propose un prêt d'instrument qui fait l'objet d'un contrat à durée déterminée (une année scolaire). Ceci s'adresse aux élèves débutants, lors de leur première année d'apprentissage.

L'emprunteur est tenu d'assurer l'instrument prêté, et d'en prendre le plus grand soin.

À la date de fin du contrat, l'instrument doit être retourné révisé (facture faisant foi) aux frais de l'emprunteur.



CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription comprend obligatoirement :

- Le formulaire d'inscription à remplir.
- Les pièces à fournir à savoir : 2 photos d'identité. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les résidents salonnais). 5 enveloppes timbrées vierges. Le règlement du droit d'inscription (à l'ordre du Trésor Public pour les chèques). Un certificat médical d'aptitude pour les cours de danse. Une autorisation ou refus d'autorisation de publication de l'image de l'enfant et de réception de SMS. Une attestation d'approbation du règlement intérieur.

RÉ-INSCRIPTION DES ANCIENS ÉLÈVES

Elle s'effectue au mois de juin, (aux dates précisées par la direction).

Les dossiers sont directement envoyés aux familles.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Dès le mois d'avril, les parents d'élèves peuvent faire une demande d'inscription pour la rentrée scolaire suivante en inscrivant leur enfant sur une liste d'attente auprès du secrétariat. Ce dernier les contactera en fonction des places disponibles pour retirer leur dossier après la clôture des réinscriptions des anciens élèves.

Tous les élèves inscrits dès le mois de juin reçoivent durant l'été une convocation spécifiant les modalités de la rentrée scolaire.

Les inscriptions se poursuivent au mois de septembre pour les nouveaux arrivants.

Les nouveaux élèves de danse seront inscrits définitivement après audition au mois de septembre.

LES PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU CONSERVATOIRE

Gala de Noël : au profit d'une association caritative salonnaise, le vendredi précédant les vacances de Noël, théâtre municipal Armand.

Les élèves en scène : plusieurs concerts d'élèves sont organisés durant l'année.

Concert des professeurs : en mars.

Concert des orchestres et chorales : en juin, espace Trenet.

Gala des classes de danse : en juin, un an sur deux, théâtre municipal Armand.

Fête de la musique classique : le samedi précédant la fête de la musique au mois de juin, dans le centre ancien.

Remise des diplômes et concert des Lauréats : fin juin, au château de l'Empéri.

Promenades musicales, 2 concerts en plein air : en préambule aux festivités d'été, sur la place Saint-Michel.

Le conservatoire organise ou participe à de nombreux autres concerts durant l'année.

Pour connaître les dates, consulter le site internet de la ville : www.salondeprovence.fr, rubrique culture/conservatoire.



**CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Montée du Puech, Château de l'Empéri,
13300 Salon-de-Provence - Tél. 04 90 53 05 07
conservatoire@salon-de-provence.org